



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 02027

Numéro SIREN : 437 549 587

Nom ou dénomination : AXEODOC

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2014 sous le numéro de dépôt 29375

AXEODOC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 139.000 euros

Siège social : 56, rue Raspail

92300 LEVALLOIS PERRET

RCS NANTERRE 437.549.587

=====

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

REUNION DU 30 JUIN 2014

1 - LIEU DE REUNION : Siège social

2 - HORAIRE D'OUVERTURE : 18 heures

3 - CONVOCATION :

3.0 - Personnes convoquées et/ou informés :

- Associés,
- Commissaire aux Comptes.

3.1 - Mode :

3.1.0 - Associés :

Lettres individuelles.

3.1.1 - Commissaire aux Comptes :

Lettre individuelle AR.

4 - ORGANISATION DE LA REUNION :

4.0 - Bureau :

Président : Monsieur Stéphane LECOMTE

Secrétaire : Madame Irène LECOMTE

Ces deux personnes acceptent leurs qualités de membres du bureau.

4.1 - Feuille de Présence :

Mentions :

- Coordonnées des Associés présents.

Signature :

Chaque Associé présent a signé la feuille de présence, lors de son entrée en séance.

Pour se conformer à la réglementation, il est précisé, pour le cas de distribution de dividendes, que l'intégralité du dividende est éligible à l'abattement de 40% pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques domiciliées en France.

Il est rappelé en annexe les distributions de dividendes intervenues au titre des 3 derniers exercices.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 3 - EXAMEN ET APPROBATION DES CONVENTIONS SPECIALES

APRES AUDITION :

- Du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les Articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce,

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE APPROUVE CELLES QUI Y SONT ENONCEES.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES PERSONNES POUVANT PRENDRE PART AU VOTE.

RESOLUTION N° 4 - RENOUELEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour 2 an(s) Monsieur Stéphane LECOMTE en qualité de Président de la SAS.

Ce mandat renouvelé prendra fin lors de l'Assemblée Générale sur l'approbation des comptes annuels se tenant lors de l'année de renouvellement dudit mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 5 - NON RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société AGORA CAC et le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Philippe DECLERCQ qui arrivent à expiration.

L'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale d'approbation du 6^{ème} exercice contrôlé :

- En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

- **SCOREX**

Société par Actions Simplifiée

Siège social : 10, rue Lauriston

75116 PARIS

RCS PARIS 334.607.736

- En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

- **Monsieur Patrick MASSOUTRE**

Demeurant : Domaine du Prieur

3, allée Saint Martin

91450 ETIOLLES

De nationalité Française, né le 8 décembre 1958 à PARIS (16^{ème})

Il sera demandé aux nouveaux Commissaires aux Comptes d'adresser à la société des courriers d'acceptation de fonctions et de s'assurer qu'ils ne sont pas dans une situation d'incompatibilité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

0 0 0 0
0 0

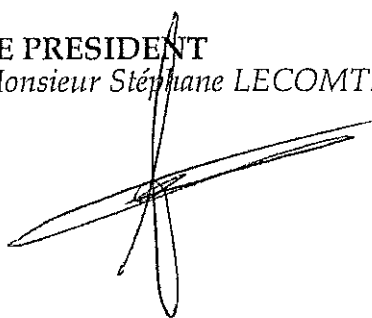
10 - PROCES-VERBAL :

Les résolutions adoptées au cours de cette réunion ont fait l'objet du présent procès-verbal, signé, après lecture, par les membres du bureau.

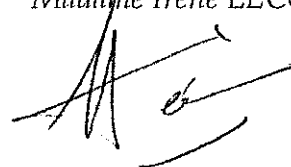
Tout porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait de celui-ci pourra effectuer toutes formalités requises (de publicité, de dépôt ou autres), notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

11 - HORAIRE DE CLOTURE : 18 heures 10

LE PRESIDENT
Monsieur Stéphane LECOMTE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line intersecting it in the middle.

LA SECRETAIRE
Madame Irène LECOMTE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'A' shape followed by a horizontal stroke and a small flourish.